

SÉANCE extraordinaire

Le 25 juin 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 25 juin 2026, à 12 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, madame la conseillère Josée Collin, ainsi que messieurs les conseillers Marc-Olivier Legresley, Sébastien Daignault et Pierre-Luc Arsenault.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Gaétan Daraïche

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

250626.214 FÊTE DU CANADA – DEVANCEMENT DU JOUR FÉRIÉ

ATTENDU QUE la Fête du Canada est normalement célébrée le 1er juillet de chaque année;

ATTENDU QUE pour des raisons administratives et organisationnelles, il est opportun de modifier la date de prise de ce congé pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et résolu :

QUE le congé férié de la Fête du Canada, habituellement observé le 1er juillet, soit exceptionnellement pris le lundi 29 juin 2026;
QUE cette modification soit applicable à l'ensemble des employés concernés et inscrite au calendrier officiel de l'organisation pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250626.215 SIGNATAIRES – CONTRAT DE TRAVAIL – FORMATRICE

ATTENDU QUE la personne occupant le poste de commis aux comptes payables est présentement en arrêt de travail;

ATTENDU QUE la Ville doit assurer la continuité des opérations du service;

ATTENDU QUE la formation de la personne remplaçante par le personnel en place entraînerait une surcharge de travail pour les employés du service des finances;

ATTENDU QUE la Ville a été contrainte de faire appel aux services

d'une formatrice afin d'assurer une intégration adéquate et efficace de la remplaçante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley et résolu :

QUE le directeur général & greffier ainsi que le directeur du service des finances soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Chandler, le contrat de travail à intervenir avec la formatrice;

QUE ces derniers soient également autorisés à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250626.216 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE DE PRISE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 AVEC LE CAUREQ

ATTENDU QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1);

ATTENDU QUE la Ville de Chandler a la responsabilité de s'assurer que son territoire est desservi par un centre d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE Ville de Chandler souhaite confier au CAUREQ la gestion et l'exploitation du centre d'urgence 9-1-1 pour son territoire;

ATTENDU QU' un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Daignault, appuyé de monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Ville de Chandler et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de prise d'appel d'urgence 9-1-1;

QUE ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;

QUE le maire et le directeur général & greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Chandler, ledit contrat ainsi que tout document requis, pertinent et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville de Chandler s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260625.217 AJOUT DE SIGNALISATION - AJOUT D'UNE NOUVELLE SIGNALISATION – ROUTE OLSEN, QUARTIER PABOS MILLS

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes reçues concernant le stationnement sur la rue Olsen, dans le secteur de Pabos Mills;

CONSIDÉRANT que la forte affluence et l'occupation constante du terrain adjacent entraînent des problématiques de circulation et nuisent à la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que le stationnement actuel sur les deux côtés de la rue restreint la circulation et peut empêcher, à l'occasion, les citoyens d'accéder à leur entrée privée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement afin d'améliorer la fluidité de la circulation et la sécurité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise l'ajout d'une signalisation sur la portion EST de la rue Olsen afin d'interdire le stationnement, conformément au plan présenté;

QUE cette signalisation puisse être réalisée par l'installation de panneaux d'interdiction de stationner, selon les modalités jugées appropriées ;

QUE le service des travaux publics soit mandaté pour procéder à l'installation de ladite signalisation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260625.218 AUTORISATION DE SIGNER UN ADDENDA AU BAIL COMMERCIAL AFIN DE MODIFIER LE NOM D'UNE DES LOCATAIRES – LOCAL SITUÉ AU 377, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, SUITE 104, CHANDLER

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler a conclu un bail commercial avec Jessica Proulx-Langlois et Magalie Beaudin relativement à un local situé au 377, boulevard René-Lévesque Ouest, suite 104, Chandler;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le nom de l'une des locataires au bail afin de remplacer le nom de Jessica Proulx-Langlois par celui de Sandra Proulx-Langlois ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Chandler, tout document requis afin de donner effet à cette modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé par madame la conseillère Josée Collin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Ville de Chandler autorise la signature d'un addenda au bail commercial intervenu avec Jessica Proulx-Langlois et

Magalie Beaudin, afin de modifier le nom de Jessica Proulx-Langlois par celui de Sandra Proulx-Langlois ;
QUE le directeur général, monsieur Roch Giroux, soit et est par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Chandler, ledit addenda ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260625.219 EMBAUCHE – JOURNALIER – EMPLOI TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer la peinture des bornes-fontaines sur le territoire de la Ville de Chandler;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé par madame la conseillère Josée Collin et résolu :

QUE la Ville de Chandler procède à l'embauche de monsieur Gérard Moreau à titre de journalier temporaire pour effectuer la peinture des bornes-fontaines et qu'il sera sous la gouverne du coordonnateur municipal, monsieur Benoît Moreau;

QUE cette embauche soit pour une durée de 20 semaines, à raison de 35 heures par semaine;

QUE le salaire soit à l'échelon 1 de la convention collective de employés municipaux pour cette catégorie d'emploi.

QUE monsieur Gérard Moreau débutera son emploi le 29 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260625.220 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault propose la levée de l'assemblée à 12 h 12.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraîche
Maire

Roch Giroux
Directeur général & greffier